

# Contrat d'engagement

Entre les soussignés :

Disco-Mobile Beaudor Jeremy

Adresse : 70, rue Saint-Hélier

35000 RENNES

Portable : 06 89 64 49 47

Mail : contact@jeremybeaudor.fr

Site : www.jeremybeaudor.fr

Siret : 81829041300017

L'organisateur ci-après :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Ville : ..... Code Postal : .....

Téléphone Portable :

--	--	--	--	--

Téléphone ..... :

--	--	--	--	--

Mail : .....

PREVUE EN DATE :	LIEU :
<input type="text"/>	<input type="text"/>
NOMBRE DE PERSONNES :	NOM DE LA SALLE :
<input type="text"/>	<input type="text"/>
HORAIRES :	NATURE DE LA PRESTATION :
➤ Installation du matériel :	➤ Type de manifestation :
<input type="text"/>	<input type="text"/>
➤ Début de la prestation :	➤ Le thème :
<input type="text"/>	<input type="text"/>
➤ Fin de la prestation (horaire estimée ou fixe) :	➤ Style musical dominant et demandes
<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>
	<input type="text"/>
	<input type="text"/>
	<input type="text"/>

TARIF DE LA PRESTATION :

➤ TARIF DE BASE :
<input type="text"/>
➤ FRAIS DE DEPLACEMENT (Trajet supérieur à 50km à raison de 0,50€/km aller-retour) :
<input type="text"/>

➤ OPTIONS SUPPLEMENTAIRES :

.....

➤ MONTANT TOTAL :

.....

➤ LES ARRHERS (30% du tarif de base payables le jour de la signature du contrat) :

.....

➤ MONTANT TOTAL RESTANT A PAYER SOUS DEDUCTION DES ARRHERS :

.....

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATION :

1. L'organisateur doit prévoir une place de parking à proximité du lieu de la manifestation pour un véhicule et une remorque.	Oui	Non
2. La puissance électrique devra être de 220 volts au moyen de minimum 2 prises de courant avec terre près de l'installation de la Disco-Mobile.	Oui	Non
3. Pour éviter tout incident, il est indispensable que la Disco-Mobile soit à l'écart de la piste de danse.	Oui	Non
4. Lorsque l'organisateur aménage l'espace de la Disco-Mobile, celui-ci devra être stable et mesurer 5 mètres de façade sur 3 mètres de profondeur.	Oui	Non
5. Prévoir ..... repas et boissons pour le personnel de la Disco-Mobile, qui seront consommés avant la manifestation et resteront à la charge de l'organisateur.	Oui	Non
6. Une chambre avec douche, par personne à la charge de l'organisateur, sera retenue à l'avance pour tout déplacement supérieur à 100km. Dans ce cas, un local fermant à clé, placé sous l'entière responsabilité de l'organisateur, sera réservé pour y entreposer le matériel.	Oui	Non

## Obligations et responsabilités :

- Le montant de la prestation, sous déduction des arrhes, est à régler obligatoirement en chèque le jour de la manifestation et les arrhes lors de la signature du contrat.
- L'organisateur est le seul responsable de la soirée et de toutes les mesures de sécurité afférentes à son bon déroulement.
- Ce n'est pas au prestataire de déclarer sa manifestation à la SACEM mais bien à l'organisateur (pour événements publics).
- Sauf cas de force majeure (Accident, maladie, deuil, intempérie). La partie défaillante s'engage à verser à l'autre partie, un débit égal au montant total indiqué page 3.
- Suite à tout incident technique non imputable à la Disco-Mobile et entravant le déroulement normal de la prestation. L'organisateur sera tenu de payer l'intégralité du montant restant dû à la Disco-Mobile. Exemple : Soirée à l'extérieur interrompue par des intempéries...
- La signature de ce contrat d'engagement autorise la Disco-Mobile à prendre des photographies pendant la prestation et à en diffuser sur les réseaux sociaux et le site internet de la société.
- Pour les règlements par chèque, l'ordre devra être : « Jeremy Beaudor ».
- Les partis soussignés déclarent avoir pris connaissance des clauses du présent contrat et s'engagent à les exécuter scrupuleusement et sans réserve.
- Toute modification fera l'objet d'un avenant impérativement signé par les deux parties.
- Le présent contrat comprend 4 pages et est fait en deux exemplaires.

**Faire précéder les signatures de la mention lu et approuvé.**

A .....

**Signature de l'entreprise.**

Le .....

**Signature de l'organisateur.**